

NON CLASSIFIÉ

Public Inquiry Into Foreign Interference
in Federal Electoral Processes and
Democratic Institutions

Enquête publique sur l'ingérence étrangère
dans les processus électoraux et les
institutions démocratiques fédéraux

Résumé d'entrevue : MM. Rob Stewart et Dominic Rochon de la Sécurité publique

Contexte/Établissement des priorités

Rob Stewart et Dominic Rochon ont pris part à une entrevue menée par les avocats de la Commission le 6 février 2024. L'entrevue s'est déroulée dans un environnement sécurisé et comportait des références à des d'informations classifiées. Le présent document est la version publique du résumé d'entrevue classifié déposé en preuve au cours des audiences à huis clos de la Commission qui ont eu lieu en février et mars 2024.

Notes aux lecteurs

- Les segments de texte entre crochets sont des notes explicatives fournies par les avocats de la Commission pour aider le lecteur.
- La rédaction du présent résumé s'appuie sur la sous-division (a)(iii)(C)(II) du mandat de la Commission. Ce résumé divulgue la preuve pertinente aux fins des divisions (a)(i)(A) et (B) du mandat de la Commission qui, selon la Commissaire, ne porterait pas préjudice aux intérêts cruciaux du Canada ou de ses alliés, à la défense nationale ou à la sécurité nationale.
- Le présent résumé contient de l'information qui concerne les divisions (a)(i)(A) et (B) du mandat de la Commission. L'information fournie au cours de l'entrevue se rapportant à d'autres aspects du mandat de la Commission a été omise de ce résumé, mais pourrait être présentée en preuve par la Commission à un stade ultérieur des procédures.
- Le présent résumé doit être lu conjointement avec le rapport institutionnel préparé par **Sécurité publique Canada (« SP »)**.

NON CLASSIFIÉ

Contexte

- [1] M. Stewart a été nommé **sous-ministre (« SM »)** de la SP le 17 décembre 2019. Il a occupé ces fonctions jusqu'au 21 octobre 2022, date à laquelle il a été nommé sous-ministre du Commerce international. L'une des principales responsabilités de M. Stewart au ministère de la SP était d'identifier et faire progresser les développements politiques, législatifs et réglementaires susceptibles de soutenir les activités des cinq organismes supervisés par la SP :
- (i) la **Commission des libérations conditionnelles du Canada (« CLCC »)**
 - (ii) l'**Agence des services frontaliers du Canada (ASFC)**
 - (iii) le **Service canadien du renseignement de sécurité (« SCRS »)**
 - (iv) le **Service correctionnel du Canada (« SCC »)**
 - (v) la **Gendarmerie royale du Canada (« GRC »)**
- [2] M. Stewart avait également pour mission de surveiller et de se tenir à jour sur les activités de ces cinq organismes et d'aider ses collègues administrateurs généraux à s'acquitter de leur mandat. Il a insisté sur le fait que les cinq organismes avaient une mission opérationnelle, contrairement au ministère de la SP.
- [3] M. Rochon a occupé le poste de sous-ministre adjoint principal (« SMAP »), Secteur de la sécurité nationale et de la cybersécurité, du 19 octobre 2019 au 31 octobre 2022. Au moment de l'entrevue, il était sous-ministre adjoint à Transports Canada et devait bientôt occuper le poste de dirigeant principal de l'information pour le gouvernement du Canada.
- [4] M. Rochon a expliqué que, pendant les périodes visées, aucun groupe ou comité spécifique au sein de la SP ne s'est concentré exclusivement sur l'**ingérence étrangère (« IE »)**. M. Stewart a indiqué que le Ministère considérait l'ingérence étrangère comme un sous-ensemble d'activités hostiles plus larges, appelées à l'époque **activités hostiles des acteurs étatiques (« AHAE »)**. Les AHAE incluaient également les activités liées à la sécurité économique et à la cybersécurité. Ainsi, l'IE était considérée comme un élément subordonné de cet ensemble plus large de menaces, et les AHAE représentaient le cadre utilisé pour comprendre les menaces

NON CLASSIFIÉ

associées à l'IE. Ce cadre se retrouve dans la lettre que le Ministère a préparée à l'intention du ministre Blair afin qu'il l'envoie aux députés fédéraux en décembre 2020.

- [5] M. Stewart a expliqué que le ministère de la SP n'avait pas de définition officielle de l'IE, mais qu'ils le reconnaîtraient lorsqu'ils la verraient. La SP comprenait que l'IE était définie par la *Loi sur le SCRS*, mais il intégrait l'IE dans le cadre plus large des AHAE, parce que le Ministère était préoccupé par les menaces auxquelles le Canada était confronté à l'échelle mondiale.
- [6] Interrogé sur l'approche interministérielle plus large de l'IE, M. Rochon a indiqué que le **Bureau du Conseil privé (« BCP »)** jouait un rôle de premier plan face aux menaces électorales. M. Rochon a siégé au sein de plusieurs comités de gouvernance interministériels, les a coprésidés ou les a présidés. Ces comités avaient plusieurs fonctions, incluant l'identification et l'avancement des besoins politiques et législatifs liés aux menaces pesant sur la sécurité du Canada.

Priorités en matière de renseignement

- [7] M. Stewart a expliqué que le BCP dirige le processus officiel de définition des priorités en matière de renseignement, ces priorités étant communiquées aux différents organismes en vue de leur mise en œuvre. Il a fait remarquer que ce processus est circulaire, en ce sens que les priorités en matière de renseignement sont également alimentées par l'apport des organismes respectifs. La SP, le BCP, les organismes chargés de la sécurité et d'autres producteurs et consommateurs de renseignement parviennent à un consensus sur les priorités en matière de renseignement avant qu'elles ne soient officialisées. Ce processus prend environ un an.
- [8] Les priorités en matière de renseignement permettent aux organismes de répartir leurs ressources limitées. M. Rochon a ajouté que c'est le rôle des organismes de contrôle, tels que l'Office de surveillance des activités en matière de sécurité nationale et de renseignement, de déterminer si les organismes agissent conformément aux priorités en matière de renseignement et aux directives ministérielles qui en découlent.

NON CLASSIFIÉ

Consommation du renseignement

- [9] M. Rochon a qualifié le ministère de la SP de consommateur plutôt que de producteur de renseignement. La SP consomme le renseignement dans une perspective liée au contexte ou aux politiques, et non pour agir ou dans une perspective opérationnelle. M. Stewart a décrit la circulation d'informations de renseignement arrivant à la SP comme étant « une rivière ».
- [10] Lorsqu'on lui a demandé comment la SP traite le renseignement entrant, M. Rochon a fait remarquer que la **Direction générale des opérations de sécurité nationale (« DGOSN »)** jouait généralement un rôle de conservation du renseignement au sein de la SP. Son personnel a accès au Réseau canadien Très secret, ainsi qu'au système du CST qui donne accès aux rapports du renseignement d'origine électromagnétique. Les employés de la DGOSN recherchent le renseignement sur ces systèmes et décident de ce qui doit être porté à l'attention du SMAP et du SM.
- [11] M. Rochon a également expliqué que le CST emploie des agents des relations avec les clients qui sont chargés d'apporter un dossier de renseignements du CST à la SP toutes les deux semaines. Il cherche à obtenir un retour d'information sur les sujets d'intérêt, ce qui lui permet de préparer les prochains dossiers. En règle générale, le SCRS envoie le renseignement directement au ministère de la SP, par l'intermédiaire de la DGOSN, et demande qu'il soit distribué aux destinataires appropriés.
- [12] Outre les rapports du SCRS et du CST, plusieurs organismes, dont le **Secrétariat de l'évaluation du renseignement (« SER »)** du BCP, le ministère de la Défense nationale et Affaires mondiales Canada, produisent et envoient des rapports quotidiens à la SP. Ces rapports ne sont pas adressés à des destinataires particuliers, mais peuvent être consultés par les personnes intéressées.
- [13] M. Rochon a expliqué que la DGOSN préparait un classeur tous les deux jours pour le distribuer au SM/SMA, et que le chef de cabinet de M. Rochon contrôlait ce qui lui était transmis. Le contenu des classeurs ne faisait pas l'objet d'un suivi. M. Rochon estime que le classeur moyen contenait entre douze et trente rapports.

NON CLASSIFIÉ

- [14] M. Rochon a expliqué que lorsque le ministère de la SP relevait une menace sur la base du renseignement reçu, il notait généralement la question pour qu'elle soit discutée lors d'une prochaine réunion du comité de gouvernance (par exemple, le Comité des SMA sur les opérations de sécurité nationale). M. Stewart a distingué la SP du reste du système. Il a fait remarquer que le Ministère a une fonction de politique et de coordination, mais n'est pas un organisme opérationnel, de sorte que d'autres au sein du système ont la responsabilité de répondre au renseignement sur le plan opérationnel. La SP ne pouvait pas non plus dicter la réponse appropriée à une menace immédiate.
- [15] M. Stewart a également indiqué qu'il n'existait pas de système officiel au sein du gouvernement, en dehors des périodes électorales, pour transmettre des informations ou agir en conséquence, compte tenu du volume de renseignement reçu par le ministère de la SP et de la structure des différents comités. Le Ministère a indiqué que le système devait être affiné pour garantir que le renseignement soit correctement diffusé et, dans les circonstances appropriées, qu'il fasse l'objet d'une intervention adéquate.
- [16] M. Stewart a expliqué qu'à l'époque, aucun système ni aucune personne n'était responsable du suivi de la lecture du renseignement relatif à l'IE, en particulier.
- [17] Pendant la période électorale, M. Rochon s'est fié au Groupe de travail MSRE pour gérer la circulation d'informations sur l'IE, car il considérait qu'il relevait du mandat du Groupe de travail MSRE d'évaluer et de diffuser le renseignement relatif aux menaces pesant sur les élections. Il a indiqué que le Groupe donnait des informations très complètes et qu'il comprenait des représentants de tous les collecteurs de renseignement et qu'il se sentait ainsi très à l'aise avec ce Groupe.
- [18] Pendant la pandémie de COVID-19, M. Rochon a expliqué que de nombreux employés du ministère de la SP n'étaient pas présents au bureau. Étant donné que M. Stewart et lui-même étaient toujours au bureau, il revenait parfois à M. Rochon et à son équipe de transmettre le renseignement aux destinataires voulus.

NON CLASSIFIÉ

[19] Tout au long de l'entrevue, M. Stewart et M. Rochon ont insisté sur le fait que la SP était très occupée. Ils recevaient tous deux d'importants volumes d'informations en permanence. M. Stewart a fait remarquer que le Ministère ne négligeait pas la menace potentielle que représente l'IE pour les élections. L'IE est l'un des nombreux sujets de préoccupation de la SP. À titre d'exemple, le Ministère a également dû faire face à des priorités urgentes liées aux menaces à la sécurité engendrées par la COVID-19.

Comités pertinents

[20] M. Rochon a expliqué que le renseignement reçu par le ministère de la SP éclairait sa participation à divers comités de gouvernance interministériels. Ces comités avaient des fonctions diverses. Certains avaient pour but de faire progresser la politique de sécurité nationale et les initiatives législatives, tandis que d'autres étaient de nature opérationnelle. Selon M. Stewart, presque tous les comités sont ad hoc (c'est-à-dire qu'ils ne sont pas constitués en vertu d'un texte de loi). Il n'existe donc pas de processus formel pour consolider les conclusions auxquelles aboutissent les comités.

[21] M. Rochon et M. Stewart ont indiqué que les comités suivants contribuaient à la coordination des activités de la communauté du renseignement à l'égard de diverses menaces, y compris l'IE :

- 1) Comité des SMA sur la politique de sécurité nationale et le Comité des sous-ministres sur la sécurité nationale (« CSMSN »)

[22] M. Stewart a expliqué que ces comités ont été coprésidés par la SP pendant toute la durée de son mandat. Le CSMSN était un comité officiel créé par le greffier du Conseil privé. Chaque comité était composé d'environ quinze à vingt membres de chaque niveau respectif. L'ordre du jour des réunions était généralement établi en fonction des informations fournies par les différents représentants des organismes ou des ministères. Les procès-verbaux des réunions étaient rédigés et communiqués à tous les membres. Le CSMSN préparait également un rapport annuel à l'intention du greffier.

[23] Selon M. Rochon, ces deux comités sont essentiels à l'élaboration de la politique de sécurité nationale.

NON CLASSIFIÉ

2) Comité d'évaluation du renseignement des sous-ministres (« CERSM »)

[24] Le CERSM a été créé en 2020 et s'est réuni tous les mois. Les thèmes étaient identifiés par le SER du BCP, qui « fusionnait » le renseignement provenant de différentes sources. L'objectif était d'avoir une discussion plus approfondie sur l'évaluation des questions de sécurité nationale, généralement sur la base d'un document fourni par le SER.

3) Comité des SMA sur les opérations de sécurité nationale (« CSMAOSN»)

[25] M. Rochon a expliqué que le CSMAOSN permettait aux représentants de divers organismes de discuter d'un grand nombre de questions opérationnelles à un niveau élevé. Ce comité était coprésidé par lui-même, en tant que représentant du ministère de la SP, et par le BCP. Il se réunissait toutes les semaines.

[26] À l'époque, M. Rochon a expliqué que lors de ses réunions, le CSMAOSN procédait à un tour de table : il donnait à chaque participant l'occasion de signaler au reste du groupe ce qu'il avait constaté cette semaine-là dans le domaine de la sécurité nationale et de faire part de ses activités opérationnelles.

4) Comité des opérations des sous-ministres (« COSM »)

[27] Le COSM est le plus haut comité au niveau des SM. Il était présidé par le conseiller à la sécurité nationale et au renseignement auprès du premier ministre et se réunissait généralement une fois par semaine, à la discrétion du conseiller. M. Stewart a expliqué que le COSM examinait moins de questions que le CSMAOSN, mais de manière plus ciblée. L'IE a parfois fait l'objet de discussions au sein du COSM, et M. Stewart a cité en exemple le renseignement relatif à l'investiture dans Don Valley-Nord en 2019.

5) Comité de coordination des sous-ministres sur la sécurité des élections (« CCSMSE») et Comité de coordination des sous-ministres adjoints sur la sécurité des élections (« CCSMASE»)

[28] M. Stewart a expliqué que ces comités chargés de la sécurité des élections se réunissaient en période électorale et se concentraient principalement sur la protection de l'intégrité physique et sur la sécurité de l'élection (par exemple, en veillant à ce que les électeurs puissent accéder aux bureaux de scrutin en toute sécurité). Élections Canada participait également aux travaux de ces comités. M. Rochon a expliqué que la

NON CLASSIFIÉ

SP jouait essentiellement un rôle d'observation et qu'elle n'avait assisté qu'à un petit nombre de ces réunions.

Circulation de l'information vers le ministre

- [29] MM. Stewart et Rochon ont identifié plusieurs moyens par lesquels la SP recevait le renseignement, incluant le renseignement destiné au ministre. L'un de ces mécanismes était la DGOSN, que M. Stewart a décrit comme la « salle du courrier ». Il a fait remarquer que le cabinet du ministre ne pouvait pas recevoir le renseignement directement; la DGOSN le recevait et le transmettait au cabinet du ministre, avec une copie pour le SMAP et le SM. Il a précisé l'existence de deux voies d'accès au cabinet du ministre : soit la livraison directe au cabinet du ministre par l'intermédiaire de l'organisme auteur (c'est-à-dire par le SCRS, en main propre à Toronto, ou au bureau du SCRS à Toronto), soit par l'intermédiaire du ministère de la SP. M. Rochon a déclaré que la SP ne filtrait pas le renseignement envoyé au ministre.
- [30] Lorsque le renseignement était reçu par la SP, en général, les employés du bureau du SMAP décidaient du contenu à envoyer au cabinet du ministre. M. Stewart a fait remarquer qu'il existait un certain pouvoir discrétionnaire dans la détermination de ce que le ministre recevrait en définitive : il était entendu que le ministre devait recevoir un volume réduit de documents de renseignement, compte tenu de ses autres responsabilités.
- [31] M. Stewart a expliqué que le directeur du SCRS entretenait un lien direct avec le ministre de la SP et qu'il lui demandait parfois de le rencontrer pour discuter d'un renseignement particulier. Le SCRS avait tendance à mettre le SM et le SMAP en copie lorsqu'il envoyait du renseignement directement au ministre. En outre, le SM et le SMAP étaient généralement présents lorsque le ministre était informé. Ni M. Stewart ni M. Rochon ne savaient quels produits de renseignement du SCRS le ministre consultait personnellement, ni comment l'information de renseignement était traitée au sein du cabinet du ministre.

NON CLASSIFIÉ

[32] M. Rochon a expliqué que le ministère de la SP avait un rôle à jouer dans le processus de délivrance des mandats par le ministre en vertu des articles 12 et 16 de la *Loi sur le SCRS*. La **Direction générale des politiques de la sécurité nationale (« DGPSN »)**, une unité au sein du ministère de la SP, examinait les demandes de mandat reçues pour s'assurer qu'elles répondaient aux exigences de la loi. Le directeur général de la DGPSN rencontrait également le SCRS dans le cadre du processus (par l'intermédiaire du Comité d'examen des demandes de mandats) et rédigeait une note d'information à l'intention du ministre, qui devait être signée par M. Stewart. Chaque demande de mandat était ensuite transmise au SMAP et au SM, avant d'être présentée au ministre pour examen et approbation. M. Stewart n'était pas au courant si le ministre a déjà refusé d'approuver une demande de mandat, bien qu'il ait toujours posé des questions avant de le faire. L'obtention d'un mandat est un long processus .

Incidents liés à des manœuvres d'IE présumées

[33] Il a été demandé à M. Stewart et à M. Rochon s'ils se souvenaient avoir reçu du renseignement spécifique au sujet de l'IE.

1) *Les activités de la RPC dans la région du Grand Toronto*

[34] M. Stewart s'est souvenu d'avoir discuté des activités de possibles acteurs de la RPC dans la région du Grand Toronto. M. Rochon a fait remarquer que la menace que représentaient de telles activités était un exemple du type de comportements que l'on tentait de viser par le biais des changements apportés au cadre des AHAE.

[35] En règle générale, M. Stewart a expliqué qu'il prenait les évaluations du renseignement (« ER ») plus au sérieux que le renseignement brut, et que les ER pouvaient permettre d'entamer une conversation sur les mesures prises par le SCRS dans sa réponse. M. Stewart a ajouté que les ER étaient généralement discutées au sein du COSM.

2) *Chine*

[36] M. Stewart a indiqué qu'il est probable qu'il ait reçu des informations concernant une manœuvre d'IE survenue avant l'élection de 2021. La SP n'a pas répondu de manière spécifique ni fourni de séances d'information en réponse. MM. Rochon Stewart ont fait

NON CLASSIFIÉ

remarquer qu'en général, lorsqu'ils reçoivent des produits de renseignement, c'est à titre informatif et non pour fins d'intervention. La SP ne participe pas aux décisions d'informer le premier ministre sur le renseignement reçu. Pendant la période électorale, le ministre de la Sécurité publique ne reçoit généralement pas d'informations sur le renseignement, celles-ci étant communiquées au nouveau ministre après l'élection.

3) Campagne de désinformation

[37] MM. Stewart Rochon étaient généralement au courant des activités présumées d'IE par la RPC à Vancouver, ainsi que des campagnes de désinformation visant Erin O'Toole et Kenny Chiu, mais ils ne se souviennent pas de documents ou de détails précis. M. Stewart a indiqué qu'il avait entendu parler davantage de la situation dans la circonscription de M. Chiu en tant que membre du Panel des cinq.